

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 1^{ER} AVRIL 2019**

Le vingt-cinq mars deux mil dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

18 mars 2019

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY

Messieurs DENEUVE – PERON

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – DAUGAN – FAUCHOUX – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX (*arrivée à 18h40*) – SEIMANDI (*arrivée à 19h04*).

Messieurs BRETEAU – ENIZAN – ETIENNE – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PARTHENAY (*arrivé à 18h52*) – PETTIER – TILLARD.

PROCURATIONS :

M. RENAULT a donné procuration à MME ROUAUX,

M. THIRION a donné procuration à M. DENEUVE.

SECRETARE: M. PARTHENAY

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
19-11	MME LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2019	Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mmes ROUAUX, SEIMANDI et M. PARTHENAY absents pour ce vote), le Conseil Municipal : - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2019.
19-12	MME LE MAIRE	INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - INSTALLE Madame Christine FAUCHOUX en tant que conseillère municipale en remplacement de Monsieur Sébastien SAILLENFEST.
DEVELOPPEMENT URBAIN			
19-13	M. DENEUVE	DÉBAT SUR LE PADD DU PLUI DE MONTFORT COMMUNAUTÉ	Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD de Montfort Communauté.
19-14	M. DENEUVE	PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - VILLE / SDIS 35 DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : □ AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec le SDIS 35.
19-15	M. DENEUVE	CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTIONS FONCIÈRES - EPF BRETAGNE/COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU - SECTEUR RUE DE RENNES	Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, FAUCHOUX, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. JOSTE, RENAULT), le Conseil Municipal : □ DEMANDE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières présentée en séance ;

			<ul style="list-style-type: none"> □ APPROUVE ladite convention et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ; □ S'ENGAGE à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'il aura désigné, les parcelles avant le 5 mai 2026 ; □ AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
19-16	M. DENEUVE	CRÉATION DU DISPOSITIF CHÈQUE PREMIER LOGEMENT MONTFORT (« CPLM »)	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ VALIDE la création du dispositif « Chèque Premier Logement Montfort ».
19-17	M. DENEUVE	DISPOSITIF CHÈQUE PREMIER LOGEMENT MONTFORT (« CPLM ») - CRITERES D'ELIGIBILITE POUR 2019	<p>Après avoir délibéré, à 27 voix pour et 1 abstention (MME ROUAUX – M. RENAULT ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à ouvrir des crédits à hauteur de 25 000€, - AUTORISE le Maire à verser cette aide aux bénéficiaires remplissant les critères d'attribution généraux et suivants pour 2019 : <ul style="list-style-type: none"> ○ les bénéficiaires du « Chèque premier logement Montfort » doivent avoir le projet d'acquérir un logement situé dans les limites de la centralité de la Ville de Montfort-sur-Meu.
19-18	M. ETIENNE	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CINEMOMETRE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un cinémomètre par la commune de Plélan-le-Grand ; - AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

19-19	M. LE MAIRE / M. PERON	BUDGET VILLE - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Ville de Montfort sur Meu au titre de l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
19-20	M. LE MAIRE / M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
19-21	M. LE MAIRE / M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
19-22	M. LE MAIRE / M. PERON	BUDGET GARE GARUN - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Gare-Garun au titre de l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote (Art. L2121-14 du CGCT)

19-23	M. PERON	BUDGET VILLE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la Commune de Montfort-Sur-Meu.
19-24	M. PERON	BUDGET VILLE - AFFECTATION DU RESULTAT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 801 570.41 € en réserve sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au sein du budget primitif 2019.
19-25	M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Assainissement de la Commune de Montfort-Sur-Meu.
19-26	M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFECTATION DU RESULTAT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la somme de 145 233.07 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves », - AFFECTE la somme de 350 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté ».
19-27	M. PERON	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de Montfort-Sur-Meu.
19-28	M. PERON	BUDGET GARE GARUN - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Gare-Garun de la Commune de Montfort-Sur-Meu.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

(Le conseil revient en sa forme complète)

19-29	M. LE MAIRE	BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019	<p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 abstentions (Mmes BOURGOGNON, FAUCHOUX, LE GUELLEC, ROUAUX, et MM. JOSTE, PARTHENAY, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget Primitif Principal 2019 en ses quatre sections, conformément aux tableaux présentés en séance.
19-30	M. LE MAIRE	FISCALITÉ LOCALE DIRECTE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le maintien des taux précédemment votés, soit : <ul style="list-style-type: none"> • 21.18 % pour la taxe d'habitation (y compris la THLV) ; • 21.18 % pour la taxe sur le foncier bâti ; • 59.65 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

19-31	M. LE MAIRE	SUBVENTIONS AU CCAS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le versement d'une subvention dans la limite de 2 500 € correspondant au 1/3 des recettes liées aux concessions funéraires constatées sur le budget ville N-1 sur le compte 70311. - AUTORISE le versement d'une subvention de 6 700 € correspondant à la subvention « Mobilité » octroyée par le Conseil Départemental, qui a en 2018, bénéficié au budget principal de la ville en réduisant la subvention d'équilibre, - AUTORISE le versement des subventions « Projets » au prorata des montants réellement ordonnancés soit : <ul style="list-style-type: none"> • Monalisa : 2 200 € pour une opération de 2 780 € • Mobilité : 2 500 € pour 6 050 € • Séjour séniors : 2 500 € pour 6 350 € • Octobre Rose : 3 700 € pour 3 700 € - AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Montfort au regard des résultats observés en fin d'exercice dans la limite de 83 948 €. - AUTORISE les écritures comptables qui en découlent.
19-32	M. LE MAIRE	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Assainissement 2019 en ses quatre sections conformément aux tableaux présentés en séance, - AUTORISE le Maire à régulariser le compte 238 sur la base d'un certificat administratif en accord avec les préconisations du comptable public.
19-33	M. LE MAIRE	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Assainissement non collectif 2019, conformément au tableau présenté en séance.
19-34	M. LE MAIRE	BUDGET ANNEXE GARE GARUN - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Gare Garun 2019 conformément au tableau présenté en séance, - VALIDE la prise en charge sur 2019 d'une partie du déficit du budget Gare Garun à hauteur de 50 000.00 € par le budget principal.
19-35	M. LANGEVIN	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING MUNICIPAL	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les termes du règlement intérieur du camping municipal, - AUTORISE le Maire à afficher le présent règlement intérieur au camping municipal.

SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES

19-36	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE GUELLEC ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 500 €, au titre du fonctionnement à l'association, Académie Paul Le Flem, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-37	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 500 €, au titre du fonctionnement à l'association, Les amis de l'Orgue Montfortais, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-38	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme SEIMANDI ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 650 €, au titre du fonctionnement à l'association, le Centre Créatif Musical de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

19-39	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 700 €, au titre du fonctionnement à l'association, Le Cercle Montfortais, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-40	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 400 €, au titre du fonctionnement à l'association, Ensemble Vocal Alain Fromy, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-41	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 600 €, au titre du fonctionnement à l'association, MéliMélodies, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-42	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 400 €, au titre du fonctionnement à l'association, Orchestre et Chœur de Brocéliande, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-43	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (M. LANGEVIN ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 450 €, au titre du fonctionnement à l'association, Amicale des Anciens combattants, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-44	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Amicale des donateurs de Sang Bénévoles, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-45	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 000 €, au titre du fonctionnement à l'association Amicale du Personnel de la Ville de Montfort-Sur-Meu, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-46	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 120 €, au titre du fonctionnement à l'association Arts et Mouvements, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-47	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 50 €, au titre du fonctionnement à l'association Ateliers Montfortais, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-48	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1000 €, au titre du fonctionnement à l'association Comité des Fêtes, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-49	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 50 €, au titre du fonctionnement à l'association France Adot 35, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-50	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Association Prévention Routière, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

19-51	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 70 €, au titre du fonctionnement à l'association Rouge Gorge, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-52	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 100 €, au titre du fonctionnement à l'association Clin d'œil sur l'Art, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-53	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 500 €, au titre du fonctionnement à l'association Club de l'amitié, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-54	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 300 €, au titre du fonctionnement à l'association Entraide et amitiés, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-55	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 200 €, au titre du fonctionnement à l'association Jeux Traditionnels de Pays, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-56	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 50 €, au titre du fonctionnement à l'association Joaillottes35, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-57	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 500 €, au titre du fonctionnement à l'association La Perche Montfortaise ; - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-58	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 350 €, au titre du fonctionnement à l'association Les Petits Chouns, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-59	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 50 €, au titre du fonctionnement à l'association L'Outil en Main, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-60	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 250 €, au titre du fonctionnement à l'association Cyclos Randonneurs Montfortais, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-61	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 300 €, au titre du fonctionnement à l'association Judo Club du Pays de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-62	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 6 000 €, au titre du fonctionnement (hors emploi), et 2 000 € pour le festival à l'association Montfort Basket Club, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

19-63	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 700 €, au titre du fonctionnement à l'association Montfort Energym, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-64	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 300 €, au titre du fonctionnement à l'association Atelier Corporel, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-65	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 200 €, au titre du fonctionnement à l'association Brocéliand Escrime, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-66	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 400 €, au titre du fonctionnement à l'association Les Ouvriers de Saint-Jacques, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-67	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association A Rod Laosk, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-68	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association La Forge Naine, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-69	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 300 €, au titre du fonctionnement à l'association La Petite Chenille, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-70	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Ny Aina Madagascar, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-71	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 900 €, au titre du fonctionnement à l'association Montfort Iffendic Football, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-72	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 100 €, au titre du fonctionnement à l'association Shotokan Karate-Do, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-73	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 50 €, au titre du fonctionnement à l'association Phénix Baseball Club, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-74	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 4 800 €, au titre du fonctionnement (hors emploi) à l'association Montfort Tennis de Table, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-75	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Montfort VTT, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

19-76	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 000 €, au titre du fonctionnement à l'association Roller Artistique Ille-et-Vilaine, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-77	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme GANDIN ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 250 €, au titre du fonctionnement à l'association La Pétanque Montfortaise, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-78	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 600 €, au titre du fonctionnement à l'association Roller du Pays de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-79	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 500 € au titre du fonctionnement (hors emploi) à l'association Tennis Club de Brocéliande, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-80	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 150 €, au titre du fonctionnement à l'association Div Yezh Monforzh, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-81	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 200 €, au titre du fonctionnement à l'association de Yoga du Pays de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-82	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 300 €, au titre du fonctionnement à l'association, Volley Club de la Cane, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-83	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 000 € pour la manifestation de la Course du Muguet à l'association, Entente Athlétique du Pays de Brocéliande - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-84	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 000 €, au titre de la manifestation amateur, à l'association Equisports du Pays de Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-85	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal (Mme LE GUELLEC ne prend pas part au vote):</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 3 600 € au titre du fonctionnement de l'association Comité de Jumelage, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-86	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 700 €, à l'association APEL Notre Dame, en fonctionnement, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

19-87	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 250 €, à l'association Sportive Collège Louis Guilloux, en fonctionnement, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-88	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 250 €, à l'association Sportive Collège Saint-Louis Marie, en fonctionnement, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-89	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 50 €, à l'association Sportive Les Ajoncs d'Or, en fonctionnement, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-90	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 600 €, à l'association de l'Eau au Moulin, en fonctionnement, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-91	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 800 €, à l'association Récré-actions en fonctionnement, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-92	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 1 500 €, au titre du fonctionnement à l'association K'Danse en Brocéliande, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-93	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 400 €, pour le Trail de l'Abbaye, à l'association Raid Breizh Attitude, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-94	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 300 €, au titre du fonctionnement à l'association, Aikido Amaterasu, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-95	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 800 €, au titre du fonctionnement à l'association Art et Danse, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-96	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 900 €, au titre du fonctionnement à l'association Brocéliande Sports Subaquatiques, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-97	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 900 €, au titre du fonctionnement, 125 € pour Festigym, 100 € pour la journée cohésion gym, 120 € pour la journée stage UFRAPS à l'association Brocéli'gym Montfort, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
19-98	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 2 400 €, au titre du fonctionnement (hors emploi) à l'association Broceli'hand Club, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

19-99	MME SEMPEY	SUBVENTIONS 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 3 800€, au titre du fonctionnement, à l'association Canoë Kayak Pays de Brocéliande, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention. 												
19-100	MME SEMPEY	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES PUBLIQUES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux écoles telles que présentées : <table border="1" data-bbox="815 367 1551 521"> <tr> <td>Ecole Elémentaire Moulin à Vent</td> <td>239,52</td> <td>2 556,17</td> </tr> <tr> <td>Ecole Elémentaire Pays Pourpré</td> <td>295,15</td> <td>2 361,21</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Moulin à Vent</td> <td>106,02</td> <td>778,83</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Pays Pourpré</td> <td>146,80</td> <td>1 174,42</td> </tr> </table> - AUTORISE Mme le Maire à verser les sommes correspondantes aux OCCE respectifs de chaque école. 	Ecole Elémentaire Moulin à Vent	239,52	2 556,17	Ecole Elémentaire Pays Pourpré	295,15	2 361,21	Ecole Maternelle Moulin à Vent	106,02	778,83	Ecole Maternelle Pays Pourpré	146,80	1 174,42
Ecole Elémentaire Moulin à Vent	239,52	2 556,17													
Ecole Elémentaire Pays Pourpré	295,15	2 361,21													
Ecole Maternelle Moulin à Vent	106,02	778,83													
Ecole Maternelle Pays Pourpré	146,80	1 174,42													
EDUCATION – SOLIDARITE - FAMILLE															
19-101	MME PALMEC LE	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF - AVENANT 2018-1	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le principe de l'avenant 2018-1 à la convention d'objectifs et de financement de la CAF ; - AUTORISE le Maire à signer l'avenant 2018-1 à la convention d'objectifs et de financement prestation de service « ALSH extrascolaire et périscolaire Enfants » n°201600021 et tous les documents qui s'y réfèrent. 												
ENVIRONNEMENT – GESTION DES RISQUES															
19-102	M. THIRION	CREMATORIUM DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND acte du rapport relatif à la délégation de service public du crématorium pour l'exercice 2017. 												
DOCUMENT SUR TABLE															
19-103	MME FOUCARD	RELEVAGE DE L'ORGUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention et à organiser des opérations de financement participatif utiles au financement du relevage de l'orgue et à signer les documents s'y rapportant. 												

Delphine DAVID,
Maire
Conseillère Régionale

